

**Procès-Verbal  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE du 3 juillet 2020**

**L'an deux mille vingt le 3 juillet à dix-neuf quinze minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 29 juin 2020, s'est assemblé à la salle des sports, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice.

Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Nicolas DELAPLACE, qui en accepte les fonctions.

**Présents : M.GERMAIN Alain, M.CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M.MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M.DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M.VAN HILLE Benoit, Mme GRAFFIN Anne-Marie, M.BERNARD Jean-Michel, M.AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M.VIAL Frédéric, M.LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, Mme MOUTAMALLE Vivienne, M.CHARVET Christophe, Mme SELLES Anne, M.VALON Thibault, Mme DESCHODT Florence, Mme GAYET Maud, M.MAISSE Jacques, M. JOUBERT Patrick, M.LELARD Pierre-Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice.

**ELECTION DU MAIRE**

Monsieur Alain GERMAIN passe la parole à Monsieur Christian AUSSENAC en tant que doyen de la nouvelle assemblée pour procéder à l'élection du maire.

M.Christian AUSSENAC procède à l'appel nominal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par Mesdames Maud GAYET et Dominique BOYER RIVIERE.

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de votants (enveloppes déposées) .....                                        | 27 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... | 0  |
| Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....                      | 1  |
| Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....                                       | 26 |
| Majorité absolue <sup>1</sup> .....                                                  | 14 |

Avec 26 voix, Monsieur Alain GERMAIN est élu maire de Collonges au Mont d'Or.

---

## DETERMINATION du nombre des adjoints

Le maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 7 le nombre des adjoints au maire de la commune.

## ELECTION des adjoints

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

**Mandat 2020 - 2026**

**Liste des adjoints soumise au vote  
proposée par A.GERMAIN**

|              |                   |
|--------------|-------------------|
| 1er Adjoint  | Jacques Cartier   |
| 2ème Adjoint | Arlette Baillot   |
| 3ème Adjoint | Eric Madigou      |
| 4ème Adjoint | Valérie Katzman   |
| 5ème Adjoint | Nicolas Delaplace |
| 6ème Adjoint | Géraldine Lefrêne |
| 7ème Adjoint | Benoit Van Hille  |

Nombre de votants .....27  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0  
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....1  
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 26  
Majorité absolue <sup>4</sup> .....14

La liste présentée obtient 26 voix. Les 7 adjoints présentés sont élus.

Monsieur le Maire lit une déclaration dans laquelle Il a remercié les électeurs et les membres du Conseil Municipal pour leur confiance. Il annonce au travers de son discours l'apaisement et le travail conjoint entre majorité et minorité.

### Extrait du discours :

« Les deux programmes sont très ressemblants et nous sommes tous conscients que nous sommes devant les problématiques de la préservation de l'environnement pour nos enfants, de la maîtrise de l'urbanisme, de l'obligation que nous impose l'état pour les logements sociaux, du manque de classes

pour les années à venir et du manque d'infrastructures pour nos associations. A cela s'ajoute le soutien à ces mêmes associations qui font le lien entre les Collongeards et la gestion de l'enfance, deux domaines qui restent les prérogatives des communes ».

*La séance est levée à 19h45.*

L'ensemble des nouveaux élus et le public présent sont conviés à partager un verre de l'amitié.

**Le Maire de la Commune de Collonges au Mont d'Or,  
Monsieur Alain GERMAIN**